



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

Appel à projets

« Protection de l'environnement & développement durable »

5 juin – 5 juillet 2021

Le 5 juin est célébrée la Journée mondiale de l'environnement – et c'est aussi le signal de départ pour l'appel à projets « Protection de l'environnement & développement durable ». Ce thème suscite énormément d'intérêt auprès des porteurs de projets et fait partie des priorités du Fonds citoyen.

Et surtout, les actions réalisées dans le cadre de cet appel à projets montrent : l'engagement franco-allemand, ce n'est pas juste une affaire de personnes spécifiquement germanophiles – c'est pour toutes celles et tous ceux qui, avec des personnes du pays partenaire, veulent s'engager ensemble pour une cause commune !

Qui peut participer à l'appel à projets ?

Toutes les personnes déjà actives dans le domaine franco-allemand peuvent participer – mais également celles qui désirent s'associer pour la protection de l'environnement et expérimenter une première fois un engagement transfrontalier :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Associations, comités de jumelage• Communes et collectivités territoriales• Institutions scientifiques• Centres de formation | <ul style="list-style-type: none">• Acteurs de l'économie sociale et solidaire• Fondations• Initiatives citoyennes et groupes informels (à partir de 3 personnes) |
|---|---|

Attention : cet appel à projets s'adresse uniquement à des organisations qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas encore bénéficié d'un soutien du Fonds citoyen franco-allemand pour d'autres projets.



Quels sont les frais couverts ?

Les projets pour l'appel à projets sont soutenus dans la **catégorie 1 avec des subventions allant jusqu'à 5 000 €**. Jusqu'à 80% des frais peuvent être financés, p. ex. le voyage (trajets aller et retour), le séjour, l'organisation, le matériel, des formations ou des honoraires.

Comment peut-on participer à l'appel à projets ?

Vous pouvez déposer votre demande de subvention sur [notre plateforme en ligne](#) au plus tard le **30 avril 2021**. * [Ici, nous vous expliquons les quelques informations dont vous avez besoin.](#)

Vous recevrez au plus tard le **21 mai 2021** une confirmation ou un refus. 75 % du montant de la somme attribuée sont versés avant le début du projet.

Les projets et les actions auront lieu **entre le 5 juin (Journée mondiale de l'environnement) et le 5 juillet 2021**.

Au plus tard 2 mois après la fin du projet, vous devez nous remettre un rapport et le décompte.

Les 25 % restants de la somme attribuée seront versés selon les coûts réels survenus et après traitement du décompte.

Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de l'appel à projets ?

Les actions et les projets – sur place ou en ligne – qui

- permettent des échanges avec le pays voisin,
- ont pour thème la protection de l'environnement ou le développement durable,
- soulignent le caractère franco-allemand de l'engagement commun.

Autres conditions : les projets doivent ...

- avoir lieu entre le 5 juin (Journée mondiale de l'environnement) et le 5 juillet 2021.
- obtenir au moins 30 points selon les critères d'évaluation : il y a en tout 11 critères de sélection donnant chacun lieu à une attribution de 10 points maximum. [Vous pouvez en apprendre davantage dans les Directives de subvention du Fonds citoyen.](#)
- être visibles le plus possible afin de sensibiliser le plus grand nombre à la rencontre du pays voisin. Vous pouvez trouver des conseils et du matériel pour la communication dans notre [kit de communication](#).

Deutsch-Französischer Bürgerfonds

Umgesetzt vom DFJW

Molkenmarkt 1 • 10179 Berlin • tel +49 30 288 757 82
info@buergerfonds.eu • buergerfonds.eu

Fonds citoyen franco-allemand

Mis en œuvre par l'OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris • tél +33 1 40 78 18 82
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu